

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1295**

commune (s) : Corbas

objet : Secteur Montmartin - Autorisation donnée à la société ABCD de déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées AS 69 pour partie et AS 90 situées 4, rue du Mont Blanc, pour leur projet de parc d'activités agro-alimentaire

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1295**

commune (s) : Corbas

objet : **Secteur Montmartin - Autorisation donnée à la société ABCD de déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées AS 69 pour partie et AS 90 situées 4, rue du Mont Blanc, pour leur projet de parc d'activités agro-alimentaire**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Dans le cadre du projet de rénovation des abattoirs de Corbas, situés 4-10, rue du Mont Blanc, l'entreprise CIBEVIAl, gestionnaire du site, a réalisé une première phase d'investissement pour la modernisation de la chaîne d'abattage et de première découpe. Une seconde phase d'investissement, au niveau de l'activité de découpe et de commercialisation, est prévue. Les bâtiments devraient être livrés au premier semestre 2018. Cette opération consistera notamment à rénover une partie du bâti existant et en la construction de locaux neufs. Le financement de cette seconde phase est principalement apporté par la vente du foncier vacant, propriété des abattoirs.

En effet, afin de permettre l'implantation d'entreprises de la filière agro-alimentaire, un projet accompagné par les services de la Communauté urbaine de Lyon depuis 2012, consistera à réaliser la vente de ce foncier.

Après avoir fait appel à un cabinet de conseil en gestion foncière et immobilière, et avec l'appui de la Métropole et de la Commune de Corbas, l'entreprise CIBEVIAl a sélectionné le projet du promoteur immobilier ABCD.

Du point de vue du fonctionnement du site, il était nécessaire de rechercher une solution alternative à celle d'un accès unique depuis la rue de la Chartreuse à ce futur parc d'activité, pour les véhicules utilitaires et les poids lourds. La circulation sur le site sera nettement améliorée et sécurisée si une entrée à double sens est réalisée en raccordement direct sur la rue du Vercors. Cette option a également été validée par la direction de la voirie.

Pour ce faire, le promoteur ABCD souhaite acquérir la parcelle cadastrée AS 90, d'une superficie d'environ 5 492 mètres carrés, ainsi qu'une partie à détacher d'environ 175 mètres carrés sur la parcelle cadastrée AS 69, le tout appartenant à la Métropole de Lyon, et cela afin de réaliser la voirie d'accès au parc d'activité depuis la rue du Vercors, pour les véhicules utilitaires et les poids lourds.

Le futur acquéreur souhaite déposer sa demande de permis de construire sans attendre la régularisation de cette vente par la signature d'un acte authentique.

Aussi, il est proposé, par la présente décision, que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise la Société ABCD à déposer un permis de construire portant sur une partie de la parcelle cadastrée AS 69 en cours de division, et sur la parcelle cadastrée AS 90, pour la réalisation de son projet de parc d'activités ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société ABCD à :

a) - déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle cadastrée AS 69 en cours de division ainsi que sur la parcelle cadastrée AS 90, situées 4, rue du Mont Blanc, et propriétés de la Métropole de Lyon,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.